

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DEVE 159 Adoption de la 2^e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et de sa 1^{ère} feuille de route.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Livre Blanc de l'économie circulaire du Grand Paris ;

Vu le Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 adopté en Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'adopter la 2^e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris ;

Vu l'avis du conseil du 1er arrondissement en date du 30 octobre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 2e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 3e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du 22 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 31 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 8 novembre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 6 novembre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du 9 novembre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 30 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 25 octobre 2018 ;
Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 6 novembre 2018 ;
Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

La 2^e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, annexée à la présente délibération, est adoptée.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO